

**AVIS RECTIFICATIF - AVIS DE PUBLICITE – AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT) POUR
LES COMMERCES DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT GILLES LES BAINS**



**Procédure de mise en concurrence en vue de désigner l'attributaire de l'AOT commerce du Port de
plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains (La Réunion) - Lot AP010.**

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) (BP 50049 – 97822 Le Port Cedex - Ile de La Réunion) a lancé une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) portant sur un local commercial sur l'emprise du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains à Saint-Paul (La Réunion). Le local mis à disposition aura pour vocation d'abriter des activités commerciales.

La procédure a été lancée en application de l'article L.2122-1-1 du CGPPP, précisant que l'autorité gestionnaire du domaine doit procéder à la mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniales lorsqu'elles permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le TCO a décidé de décaler la date de remise des offres pour procéder à des ajustements sur certaines pièces de la consultation.

Le périmètre, la durée, le contenu et les éléments structurants des lots – ainsi que les modalités de dépôt des propositions par les candidats sont librement accessibles sur la page Internet suivante :

<https://www.tco.re/plaisance/aot/>

Les ajustements qui nécessitent ce décalage de remise des offres seront en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2022.

Les candidatures et les offres doivent être remises selon le format précisé dans les documents de la consultation disponible sur la page Internet ci-dessus avant le 10 juin 2022 à 11h00 (heure de La Réunion).